

Années de Naissance	Catégorie	Montant de la cotisation *			Si règlement en		Surcoût FFHG si transfert
		Part fédé. + assurance	Cotisation Club	Total	3 fois	8 fois	
2016 et après	U7 Ecole de Glace	42,78 €	117,22 €	160,00 €	80 + 40 + 40	55 + 7 x 15	20,00 €
2014 et 2015	U9 Moustiques	42,78 €	247,22 €	290,00 €	140 + 75 + 75	80 + 7 x 30	20,00 €
2012 et 2013	U11 Poussins	89,78 €	330,22 €	420,00 €	190 +115 +115	105 + 7 x 45	51,00 €
2010 et 2011	U13 Benjamins	89,78 €	350,22 €	440,00 €	210 +115 +115	125 + 7 x 45	51,00 €
2008 et 2009	U15 Minimes	92,78 €	407,22 €	500,00 €	250 +125 +125	150 + 7 x 50	51,00 €
2006 et 2007	U17 Cadets	92,78 €	407,22 €	500,00 €	250 +125 +125	150 + 7 x 50	113,00 €
2003-2004-2005	U20 Espoirs	92,78 €	407,22 €	500,00 €	250 +125 +125	150 + 7 x 50	113,00 €
	Loisirs	92,78 €	222,22 €	315,00 €	175 + 70 + 70	105 + 7 x 30	51,00 €
	Dirigeants ne bénéficiant pas de la gratuité			60,00 €			
	Horaires Aménagés			200,00 €			

* Chèque(s) à libeller à l'ordre du **Reims Métropole Hockey**

Règlement et conditions particulières :

- La Cotisation est un tout indivisible.
- Le règlement peut être effectué par chèques ou en espèces.
Les coupons ANCV, MSA Activités, Pass'Sport et les « Passeports Loisirs » de la CAF sont également acceptés.
- Le règlement par chèque(s) s'effectue soit au comptant, à l'inscription, soit en 3 ou 8 règlements différés.
Attention : Le règlement en 8 fois ne concerne que les inscriptions prises avant le 30 septembre.
En cas de règlements différés, les montants ne sont pas répartis en parties égales (voir le découpage dans le tableau ci-dessus). Le chèque dont le montant est le plus élevé, et qui comprend la part fédérale, sera encaissé à l'inscription, les autres au cours des mois suivants.
- Si plusieurs membres d'une **même famille** (père, mère, frère et sœur) sont **membres pratiquants**, une minoration de 25% de la part Club est appliquée sur le montant de la cotisation la plus élevée, dans la limite d'une remise par foyer. (Attention : les 25% ne s'appliquent pas dans le cas des licences prises après le 31 janvier.)
- La location du matériel de l'Ecole de Glace s'effectue contre une participation financière de 70 € pour les nouveaux licenciés et 50 € pour les enfants déjà licenciés au RMH en 2021-2022. Le chèque de caution est rendu en fin de saison lors de la restitution du matériel et en fonction de son état.

Pour toutes les catégories, la cotisation ouvre droit à :

- La licence fédérale auprès de la FFHG
- L'assurance minimale obligatoire (responsabilité civile et individuelle accident)
(Remarque : une option supplémentaire peut être souscrite à vos frais)
- L'adhésion au club
- L'accès aux entraînements hebdomadaires hors vacances scolaires de septembre 2022 à fin mai 2023
- La gratuité des matchs de D2
- A partir de la catégorie U11 : prise en charge des déplacements conformément au règlement.